Affaires de la société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **72 (1921)**

Heft 6

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

legname col nostro paese, specie l'ultima la quale sarà di grave nocumento alla parte più povera della nostra selvicoltura! Essa influirà sinistramente sulla convenienza di eseguire dei tagli nelle faggete delle profonde vallate dei nostri Cantoni montani (Ticino, Vallese e Grigioni) e conseguentemente avrà una ripercussione sulla selvicoltura di quei paesi.

Fissata così, grosso modo, la situazione quale sembra prospettarsi in Italia, avremmo desiderato di spingere oltre lo studio nella speranza di portare forse qualche modesto aiuto a coloro che saranno investiti dai poteri di trattare questioni si vitali per l'economia nazionale. Siccome però già ci siamo dilungati troppo e non voremmo abusare della cordiale ospitalità offertaci dalla cortese Redazione, così interrompiamo le nostre osservazioni. Le riprenderemo più tardi per trattare a fondo la questione delle tariffe ferroviarie in generale (ed in ispecie della ferrovia del Gottardo) e quelle doganali, se altre persone più competenti non lo faranno. Come abbiamo più sopra detto, l'Italia, a malgrado le eventuali nuove tariffe, non cesserà d'essere per la Svizzera intiera, ma più specialmente per i Cantoni di frontiera — troppo lontani dai centri industriali svizzeri cui potrebbero fornire i loro prodotti — un buon acquirente di materie forestali. Essa abbisogna di forti, ingenti quantitativi di legnami e di legna d'ardere e noi non dobbiamo disinteressarci delle misure ch' essa stà per prendere perchè ciò facendo potremmo essere di grave nocumento a taluni regioni del paese, le più bisognose d'aiuto. Non disinteressiamoci quindi, ma seguiamo attentamente lo svolgimento e prepariamoci a prendere quelle misure che la buona politica forestale ci insegna alfine di proteggere la nostra selvicoltura e di prepararle un prosperoso avvenire.

Albisetti.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal des séances du Comité permanent, des 1er et 2 avril, à Zurich.

1° Le président M. Weber exprime à M. Pometta, vice-président, les félicitations et les meilleurs vœux du Comité et de la Société forestière suisse pour sa nomination comme membre du gouvernement tessinois.

2° Dans le canton de Berne, les prescriptions relatives aux traitements des agents forestiers ne sont pas complètement observées. On apprend avec satisfaction que le Département fédéral de l'intérieur exige de ce canton l'application intégrale de l'arrêté du Conseil fédéral du 2 août 1919.

3° Se sont annoncés pour l'admission comme sociétaires:

MM. Schwarz F., adjoint forestier, à Berthoud;

Winkelmann G., stagiaire forestier, à Berthoud;

Hofstetter D., adjoint forestier à l'inspection cantonale, à Lucerne.

Spörri Ed., forestier diplômé, à Zoug;

MM. Dr. Müller A., président du tribunal, à Baar;
Chavannes R., colonel, Champ des Pesses s. Corsier (Vaud);
Benziger J. C., adjoint forestier, à Glaris;
Albin B., forestier diplômé, à Ilanz;
Gambs Aug., graines forestières, à Haguenau (Alsace);
Tous ces candidats sont admis comme sociétaires.

4° Voici quel est le résultat provisoire du travail de propagande pour gagner de nouveaux abonnés à nos journaux: 400 pour la „Zeitschrift“ et 200 pour le „Journal“; un rapport spécial sera publié sous peu. Malgré ce succès réjouissant, il est nécessaire de continuer activement la propagande. Il semble que les cantons pourraient faire encore davantage et aider en particulier à ce que tous leurs fonctionnaires forestiers puissent s'abonner à notre organe.

5° Donnant suite à la proposition d'un membre de notre Société, il est décidé de faire les démarches voulues pour faciliter l'abonnement du *Journal forestier* aux agents forestiers de l'Alsace-Lorraine.

6° Le traitement des rédacteurs de nos journaux est augmenté en tenant compte des circonstances actuelles, cela avec effet rétroactif au 1er janvier 1921. Il est décidé que les frais pour l'édition des journaux devront ne pas dépasser de justes limites (limitation du nombre de pages, des illustrations, des tabelles; choix des caractères d'impression, etc.).

7° Il est décidé d'accorder deux subsides pour voyages d'études forestières, à prendre sur les revenus du fonds Morsier. (Un voyage en Espagne et Portugal, l'autre dans le sud-est de la France.) Ces demandes de subsides ayant augmenté dernièrement, il est décidé de proposer à l'assemblée générale d'établir un règlement précisant le but, l'utilisation et l'administration du fonds Morsier.

8° Lors de la répartition du solde actif de la S S. S., à la fin de 1920, le Conseil fédéral n'a pas cru devoir allouer le moindre subside en faveur de la sylviculture. Le déplaisir provoqué par ce fait a suscité différentes manifestations parmi les forestiers, auxquelles le Comité décide de s'associer. Le fait que les statuts de l'organisation en cause ne prévoyaient une telle répartition que pour l'„agriculture“ ne semble pas être une raison suffisante pour avoir laissé complètement de côté la sylviculture. Quand il s'est agi de la répartition, pendant les années de guerre, des obligations, on a fort bien su en donner sa large part à la sylviculture. Il est décidé d'exprimer dans une lettre au Conseil fédéral la pénible surprise causée par ces faits.

9° Notre société avait nommé une commission spéciale, il y a quelques années, pour l'étude des questions que soulève la revision du tarif douanier. Cette commission a été convoquée dernièrement à une conférence par l'inspection fédérale des forêts. Il est prévu de compléter notre commission par la nomination d'un représentant du Tessin.

10° L'inspection fédérale des forêts a prévu pour cet été un voyage d'études forestières, subventionné par la Confédération et qui sera

consacré spécialement à la culture du chêne. M. le professeur A. Engler en expose le programme. Pour l'année prochaine, il est prévu une série de conférences forestières. Le Comité permanent est heureux d'apprendre ces projets qui ont pour but le perfectionnement professionnel de nos agents forestiers.

A propos du „Chermes cortical du sapin blanc".

Suivant une nouvelle et obligeante communication de M. Bruggisser, inspecteur forestier à Zofingue, l'invasion du Chermes, favorisée par un printemps exceptionnellement doux, accuse une intensité nouvelle dans les sapinières argoviennes.

Dans les forêts communales d'Oftringen, en particulier, les peuplements anciens sont fortement atteints et un grand nombre de tiges sont littéralement saignées par les écoulements de résine provoquant en plus, cette fois-ci, des attaques des bostryches. Ailleurs, on remarque de nouveaux foyers dans les gaulis, hauts perchis et vieux massifs.

En examinant les documents qui nous sont envoyés du canton d'Argovie, nous identifions des ravages du *Dreyfusia Nusslini* C. B. Il semble que dans certains centres d'infection, les deux Chermes sont actuellement en activité. En effet, on observe ces derniers jours, sur la face inférieure des rameaux de l'année dernière, des amoncellements cireux dans lesquels des œufs, déposés par tas, donnent naissance à des larves „latentes" très mobiles, de couleur carminée, à des „estivales", ainsi qu'à des sexupares aptères d'un vert couleur bouteille s'attaquant aux aiguilles en formation et qui provoquent leur recoquillement.

Il s'agit encore de suivre l'évolution du *Dreyfusia piceæ* C. B. dans la frondaison et de surprendre ses effets sur la vitalité des sapins. Pour l'heure présente, il faut s'efforcer d'abattre à mesure, d'écorcer et de brûler sur place toute la dépouille; on évitera probablement de cette façon une extension de l'épidémie et aussi des invasions de xylophages, toujours à redouter après une grave perturbation dans la circulation de la sève [1].

Montcherand (Vaud), mai 1921. *A. Barbey.*

COMMUNICATIONS.

Le cerisier de Chamblandes.

Le cerisier dont nous donnons la photographie se trouve sur le plateau de Chamblandes, entre le village de Pully et Ouchy. C'est incontestablement un des plus anciens et des plus beaux de la Suisse.

[1] Notre article sur ce sujet, publié dans le n° 1, 1921, du „Journal", renferme une erreur dans la légende explicative de la planche hors texte. Il s'agit du *Dreyfusia piceæ* C. B. et non pas du *D. Nusslini* C. B., la première de ces deux espèces, si faciles à confondre, provoquant seule des éclatements de l'écorce.